

## COMMUNE DE L'ÉTOILE

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mercredi 22 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Christian BRENIAUX, Maire.

**Présents** : Mmes M.DULLIN – H.LAMARD – F.PONCET – I.THEVENET – S.IONATA - A.SPIES – J.PISKIN – E.POINAS

MM. J-G.ROBLIN – T.BAILLY – G.TREBOUTE – R.BASSARD

**Excusés** : G.MAUGEIN (pouvoir à G.TREBOUTE) – J-M.GAVAND (pouvoir à R.BASSARD)

**Secrétaire de séance** : G.TREBOUTE

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 18 octobre 2017.

#### Ordre du jour :

- Décision modificative lotissement
- Vente et achat matériel communal
- Travaux en régie
- Poste de technicien : recrutement
- Poste d'adjointe technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Organisation scolaire rentrée 2018
- Lotissement de Velée : attribution parcelle n° 11
- Taxe d'affouage
- ECLA : commission locale d'évaluation des charges transférées
- Dossiers en cours
- Demandes de la population
- Informations et questions diverses

#### DECISION MODIFICATIVE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire explique que les remboursements d'emprunts, d'un montant de 210 045.77 €, n'ont pas été inscrits au budget. Une décision modificative doit être prise :

Compte	Montants
DI 1641	+ 209 822 €
DF 605	- 4 €
DF 66111	+ 4 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.**

#### VENTE ET ACHAT MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que du matériel communal n'est peu ou plus utilisé, à savoir le petit tracteur acquis en 1996, l'épareuse acquise en 2004, et le grand abri tubulaire, acquis par le Comité des fêtes. Il propose donc de mettre à la vente ces biens.

Monsieur le Maire explique que les biens cités précédemment, ne sont plus utilisés par la commune depuis plus d'un an. Ces biens ne sont donc plus affectés au service public. Il propose de constater la désaffectation de ces biens et de les déclasser du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de ces trois biens
- **APPROUVE** le déclassement de ces biens du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal

Monsieur le Maire propose que les biens ci-dessus passés dans le domaine privé communal soient mis en vente aux particuliers.

Le tracteur a été estimé à 4000 €, l'épaveuse à 2000 € et le grand abri à 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente aux prix suivants :
  - o Tracteur : 4 000 €
  - o Epaveuse : 2 000 €
  - o Grand abri tubulaire : 500 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes annonces ou publicités de vente
- **CHARGE** Monsieur le maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Monsieur le Maire indique que l'achat d'un véhicule type utilitaire serait un plus pour la commune. Il permettrait de pouvoir transporter aisément du petit matériel au sein de la commune et faciliterait également les trajets dans les communes voisines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à participer et soutenir une éventuelle enchère publique
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **TRAVAUX EN REGIE 2017 : DECISION MODIFICATIVE**

Fonctionnement	Montants	investissement	montants
D 6226	- 973 €	R 021	+ 2299 €
D 6068	+ 973 €	D21318/040	+ 1193 €
R722/042	+ 2299 €	D 2116/040	+ 1106 €
D 023	+ 2299 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires relatives aux travaux en régie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer toutes les écritures budgétaires se rapportant aux travaux réalisés en régie pour l'opération suivante :
  - o Rampe accès cantine (compte 21318 pour 1193 €)
  - o Cimetière (compte 2116 pour 1106 €)

Monsieur le Maire explique qu'autre décision modificative doit être prise afin de régler une dernière facture d'investissement :

Investissement	Montants
D 2031/21	-500 €
D 21538/21	+ 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **approuve cette décision modificative.**

### **POSTE DE TECHNICIEN : RECRUTEMENT**

Afin de pallier à l'arrêt maladie de Bernard Cassabois et au futur départ en retraite de Victor Badet (septembre 2018), la commune souhaite procéder au recrutement d'un nouvel agent, sur un poste de technicien.

Après avoir reçu différents cv, et suite à plusieurs entretiens avec Pascal DARRÉ (résident Route de Ruffey à L'Etoile), celui-ci nous a confirmé sa candidature. Il est donc proposé de l'embaucher.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- **DIT** qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée (1 an), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **DIT** que ce poste est de 35 heures hebdomadaires
- **ATTRIBUE** ce poste à Monsieur Pascal DARRE

## **POSTE D'ADJOINTE TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Lors de la dernière commission pour les avancements professionnels, il a été validé que Fabienne DOUTAUX, actuellement adjointe technique, passe au grade d'adjointe technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Pour cela le poste doit être créé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **ATTRIBUE** ce poste à Madame Fabienne DOUTAUX, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017
- **DIT** que ce poste est pour une durée hebdomadaire de 8h00.

## **ORGANISATION SCOLAIRE RENTREE 2018**

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, toutes demandes de modifications des rythmes scolaires doivent être transmises à l'inspection académique pour le vendredi 22 décembre au plus tard. C'est elle qui consultera ECLA, en charge des transports scolaires.

Monsieur le Maire explique que ce point a été abordé lors du conseil d'école élémentaire du 7 novembre. Une enquête a été réalisée auprès des parents (44 familles). 23 ont exprimé le souhait d'un retour à 4 jours, 21 pour un maintien à 4 jours ½.

Le conseil d'école, décideur sur le sujet, a voté afin de maintenir le système actuel, à savoir 4 jours ½ d'école.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré (12 voix pour, 3 voix contre), a décidé de suivre l'avis du conseil d'école et demande le maintien du système actuel à 4 jours ½.**

## **LOTISSEMENT DE VELÉE : ATTRIBUTION PARCELLE N°11**

Monsieur le Maire explique qu'à la date du 3 novembre 2017, 1 dossier de candidature a été déposé.

Conformément à la délibération 48/15 du 25/11/2015, le conseil municipal, doit désigner le candidat retenu pour chacune des parcelles.

Après étude du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, attribue :

- La parcelle 11, 784 m<sup>2</sup>, au prix de 58 800 €, à Monsieur GOKKUYU Ozer.

## **TAXE D'AFFOUAGE**

Compte tenu de l'estimation de la coupe affouagère 2018 et du nombre d'inscrit (17 inscrits), **le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la taxe d'affouage pour l'année 2017 à 45 € le lot.**

## **ECLA : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (double majorité qualifiée).

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 28 septembre 2017, et a établi le présent rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation des charges transférées en 2017, ci-joint, établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges en date du 28 septembre 2017

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (T.BAILLY) :**

**Chenilles Processionnaires** : il est rappelé que les chenilles sont nocives pour l'homme et les animaux. Les nids sont actuellement de retour et il est rappelé qu'il faut intervenir rapidement afin d'éviter la prolifération.

**Haies** : dans le cadre de la Percée prévue en février, afin de garantir la bonne circulation des personnes ainsi que donner une image agréable du village, les propriétaires sont invités à procéder rapidement à la taille des haies, notamment le long du RD 38 et dans tout le périmètre de la percée.

## DEMANDES DE LA POPULATION

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention du foyer rural de L'Etoile. Dans le cadre de son arbre de Noël, il souhaite proposer cette année aux enfants un spectacle de magie

Le coût de cette prestation étant élevé (500 €), il sollicite auprès du conseil municipal une subvention, qui permettra l'entrée gratuite de tous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (13 voix pour, 2 voix contre) **attribue une subvention de 100 €, pour l'arbre de Noël du foyer rural de L'Etoile.**

## INFORMATIONS DIVERSES

On constate de plus en plus de chats errants sur la commune. Le conseil municipal, rappelle à toute la population de ne pas les nourrir en effet, il est de la responsabilité de la commune de prendre à sa charge l'ensemble des frais vétérinaires. La SPA a également informé la commune qu'elle n'avait plus de place pour les recueillir.

La réunion est levée à 22h45

Prochaine réunion le mercredi 20 décembre à 20h30

Les conseillers

Le Maire